

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2013

3.5. Propositions individuelles

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Je transforme donc l'amendement que j'avais déposé tout à l'heure en postulat, dont malheureusement je n'ai plus le texte dans les mains.

Le Président relit le postulat de Monsieur Philippe DIESBACH : *Le règlement de l'AILS est abandonné et remplacé par une obligation de la Municipalité de fixer un cadre précis d'attribution des logements en donnant la priorité aux jeunes Pulliérans habitant ou ayant habité à Pully ainsi qu'aux jeunes familles habitant ou ayant habité à Pully ou y travaillant.*

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Pour gagner du temps et pour simplifier la procédure je vous suggère de transmettre ce postulat directement à la Municipalité, sans passer par l'étape d'une commission. Désolé pour les jetons de présence.

Le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord que ce postulat qui vient d'être déposé soit transmis à la Municipalité sont priés de lever leur carton orange.

Ce postulat est renvoyé à la Municipalité en l'invitant à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition et dresser un rapport à une large majorité.